

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2026

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2309)

Tombé

N° AS5

AMENDEMENT

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, Mme Bellay, Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard,
M. Guedj, M. Houlié, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 2

Après l'alinéa 4, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Cette action est réalisée en français et en langue régionale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision des députés socialistes et apparentés vise à s'assurer que les actions de prévention sur les maladies cardio-neuro-vasculaires et de leurs facteurs de risque réalisées par les employeurs seront réalisées également en langues régionales.

C'est un enjeu d'accès à ces actions, notamment dans les territoires ultra-marins.